

La S.A. SICLI a pour objectifs :

1. fournir des biens et services qui satisfassent aux exigences sécurité et environnement du règlement VCA Pétrochimie,
2. développer des technologies de production propre, tout en réduisant les consommations d'énergies, d'eau de production de déchets et prévenir la pollution,
3. communiquer de manière transparente avec le voisinage, les autorités et les administrations concernant les informations relatives à notre activité et nos performances en matière environnement, santé et sécurité,
4. valoriser les extincteurs déclassés et les déchets métalliques de l'usine et les transformer en matières premières afin de contribuer à un environnement plus propre.

Politique de Sécurité

La direction, les cadres et l'ensemble des collaborateurs sont responsables du respect permanent et en toutes circonstances de la politique de sécurité de la société. L'objectif est de garantir la sécurité des collègues et des sous-contractants. Les machines et les processus sont sécurisés et contrôlés. Les équipements de protection individuels sont disponibles ; ceci afin d'éviter les lésions corporelles. Les travailleurs disposent des formations nécessaires au point de vue sécurité et environnement. Une information est dispensée en continu afin que des tâches spécifiques soient exécutées en toute sécurité. Le point primordial est d'éviter tous dégâts matériels et environnementaux. L'ordre et la propreté sont également à maintenir. Le respect de l'environnement est également un objectif. Cette gestion s'avère indispensable.

Des plans de sécurité cohérents sont rédigés pour satisfaire les objectifs sécurité et les exigences générales du client et de la société. Ces plans concernent les activités du personnel externe auprès des clients.

En collaboration, la direction et les cadres ont désigné un conseiller en prévention et leur mission consiste à :

- aider tout collaborateur de l'entreprise à appliquer les dispositions du manuel et des procédures de Sécurité,
- vérifier régulièrement et à tous les niveaux la stricte application du programme de gestion de la sécurité et d'en assurer la mise à jour par l'étude systématique des moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer continuellement son efficacité,
- améliorer la culture de sécurité et les comportements liés à la sécurité des collaborateurs,
- sélectionner, évaluer et contrôler les sous-contractants.

Le conseiller en prévention :

- rapporte directement à la direction,
- organise et contrôle les audits internes,
- vérifie l'application des actions correctives,
- informe quant à l'application des règles de sécurité,
- audite le suivi des améliorations,
- gère la diffusion du manuel de sécurité, des procédures et instructions,
- déclenche toutes les procédures d'urgence ayant trait à la sécurité,
- est l'interlocuteur privilégié pour les questions ayant trait à la sécurité.

Les cadres :

- font appliquer et contrôlent l'application des procédures de sécurité,
- prennent toutes les décisions permettant les corrections nécessaires,
- délèguent certaines tâches aux responsables des activités spécifiques.

Le rôle du personnel est primordial. Sans l'implication de chacun et l'amélioration continue, il ne sera pas possible d'atteindre un haut grade de sécurité.

Mr. R.-G. de Meester
Administrateur Délégué

